



24-25, quai des
Chartrons
33080 Bordeaux
cedex
05 56 00 94 00
www.2e2f.fr

Agence
**Europe
Education
Formation
France**



VERS UN CADRE EUROPEEN POUR FACILITER LA MOBILITE TRANSNATIONALE DE STAGE ?

RESULTATS DE L'ETUDE DE MAI 2011 PILOTEE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE.

Rachel Duigou, chargée de développement formation professionnelle, Agence Europe Education Formation France

Le contexte

La DG éducation et culture de la Commission européenne est le commanditaire d'une étude réalisée par le cabinet GHK intitulée « Study on a possible framework to facilitate transnational mobility for placements at enterprise » dont les résultats ont été publiés en mai 2011. La méthodologie de l'étude a été constituée à partir d'une analyse des sources d'informations législatives existantes ainsi qu'une large consultation des parties prenantes : agences nationales gestionnaires des mobilités du programme Leonardo da Vinci, correspondants du livre vert de la mobilité.....

Quels objectifs ?

L'objectif de l'étude est de fournir à la Commission européenne les informations nécessaires pour travailler sur les obstacles à la mobilité transnationale de stage en entreprise et proposer un cadre de qualité incluant les problématiques administratives et juridiques. Il s'agit également de stimuler les entreprises à offrir des possibilités de stages nombreuses et de qualité. (Possibilité de labels ou de prix)

Résultats

Les personnes souhaitant effectuer un stage en entreprise en Europe sont confrontées à plusieurs types d'obstacles : les différences des cadres législatifs nationaux constituent un frein majeur aux mobilités. La question de la compréhension par les organismes d'envoi et d'accueil des attentes et de leurs responsabilités respectives vis-à-vis des stagiaires est également cruciale dans le cadre de mobilités transnationales. Enfin, il n'existe pas de statut légal du stagiaire dans tous les pays européens. Les mobilités transnationales ne sont donc favorisées au niveau européen que par des mesures « soft » de caractère purement incitatif.

Cette situation permet d'identifier différents **points de progrès** :

- Il n'existe pas de statut légal du stagiaire dans certains pays
- Les conditions de travail peuvent varier fortement d'un pays à l'autre
- Le maintien de la couverture sociale ne se fait pas de manière automatique et/ou systématique
- Les responsabilités des différentes parties engagées au niveau de des régimes d'assurance santé et d'accidents du travail ne sont pas suffisamment claires pour assurer au stagiaire une couverture idéale des risques encourus pendant la période de mobilité.

L'analyse aboutit à une **proposition d'un ensemble de mesures coordonnées et stratégiques** qui s'articulent autour de quelques instruments complémentaires :

- Recommandations à la Commission sur les changements à faire au niveau du programme ETFLV* : option de définitions communes (stagiaire, apprenti, organisme d'accueil...); cartographie des informations essentielles par pays ; introduction d'exigences de qualité dans les programmes de mobilité futurs ; renforcement de la coopération : travail en réseaux (organisation en consortiums) et renforcement de la qualité des organismes intermédiaires
- Cadre facilitant les mobilités transnationales de stage en entreprise : définitions des termes clés, élaboration d'un statut du stagiaire, définitions des droits et responsabilités de chaque acteur , protection sociale, assurances....
- Outil de type FAQ pour les bénéficiaires basé sur le cadre défini précédemment
- Recommandations sur les thèmes à inclure dans une future note stratégique de la Commission européenne.

La plupart des personnes interrogées sont en effet favorables à un **cadre commun européen qui faciliterait les mobilités de stages en entreprise en Europe**. Ce cadre devrait favoriser l'information, faciliter les échanges de bonnes pratiques et développer des « standards » de stage. Ce cadre devrait permettre aux structures d'envoi et d'accueil de s'engager dans les activités de stages transnationaux. La Commission européenne souhaite proposer, probablement en 2012, un cadre qualitatif pour les stages.

Quelques informations issues de l'étude :

- 2 types d'organismes proposent des stages: établissements d'enseignement professionnel et PME
- 4 secteurs économiques principaux d'accueil : Tourisme, santé, travail social et agriculture
- Absence de structures nationales pour les mobilités de stage en formation professionnelle hors enseignement supérieur. Un rôle à jouer pour les régions ?
- Les problèmes principaux identifiés par les entreprises d'accueil sont liés au statut variable du stagiaire et aux procédures liées aux stages (permis de travail, carte de séjour, visa, rémunération). La qualité des « organismes intermédiaires » en charge de contacter les structures d'accueil et de fournir les informations aux structures et personnes concernées est de ce fait un enjeu déterminant.
- Manque de sensibilisation des bénéficiaires finaux

Qu'est-ce qu'un organisme intermédiaire ?

Rôles d'un organisme intermédiaire :

- ✚ Sélectionner les organismes d'accueil
- ✚ Fournir toutes les informations aux acteurs impliqués dans les mobilités et particulièrement aux stagiaires et apprentis
- ✚ S'assurer de la qualité de la phase préparatoire des mobilités Assurer le suivi administratif des mobilités
- ✚ Assurer le suivi administratif des mobilités
- ✚ Etablir des relations suivies avec les entreprises et les autres parties prenantes

Un exemple d'organisme intermédiaire:

European Training Services

www.europeantrainingservices.co.uk

- ✚ Société privée britannique.
- ✚ Organisations de stages en Europe pour 200 étudiants britanniques/an
- ✚ Liens avec d'autres organismes intermédiaires en Europe
- ✚ EST assure la communication avec les stagiaires avant et pendant le stage
- ✚ Liens forts avec les entreprises via les relations avec d'autres organismes intermédiaires permettant une bonne adéquation entre les besoins des stagiaires et ceux des entreprises

Etude complète disponible

"Study on a possible framework to facilitate transnational mobility for placements at enterprise"

DGEAC/ GHK Mai 2011

Site de Commission européenne

En anglais

http://ec.europa.eu/education/more-information/doc/2011/placements_en.pdf

* Education et Formation Tout au Long de La Vie

** Formation professionnelle initiale (scolaire ou apprenti)